

DECRET N°2012-293 DU 28 AOUT 2012

portant approbation du budget prévisionnel du Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 24 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-243 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Vu** le décret 2009-487 du 25 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-427 du 22 décembre 1987 portant création et approbation des statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2012.

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

64

CH

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel.

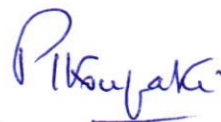
Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat
et du Tourisme,



Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 4 ; AN 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 SGG 4 ; PM/CCAGEPPDDDS 4 ; MCAAT 4 ; MEF 4 ; AUTRES
MINISTERES 24 ; DEPARTEMENTS 12 ; DGMB 1 ; DGAE/DGCPA 2 ; DCF 1 ; DGTCP 1 ; DGID 1 ; DGDDI 1 ; BN 1 ; DAN 1 ;
GCONB 1 ; DCCT 1 ; INSAE 1 ; CPA 1 ; CSM 1 ; IGF 1 ; IGAA 1 ; UNB 1.

